

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

11 mai 2013

### SOMMAIRE

3A Alternative Funds .....	53381	Golden Golf Finance S.A. ....	53394
Akido Properties S.A. ....	53383	Gondburg Real Estate S.A. ....	53379
Alesco S.A. ....	53410	Jordanus Holding S.A., SPF .....	53378
Almafin S.A. ....	53383	Kymar S.A. ....	53385
Almasa S.A., SPF .....	53380	LCL Investments S.A. ....	53380
Axsol Group S.A. ....	53383	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A. ....	53381
Babylone S.A. ....	53417	LUXFER - Industriehallenbau S.A. ....	53381
Banco Popolare Luxembourg S.A. ....	53424	Makai Real Estate Ventures S.A. ....	53410
Beaconinvest S.A. ....	53412	Melampyre S.A. ....	53378
Benelux-Investment Holding S.A. ....	53424	Mister Minit Luxembourg s.à r.l. ....	53386
Borealis Participations S.A. ....	53423	Muscari Investissement S.A. ....	53378
Ceylon S.A. ....	53379	Nikkei Invest Corporation S.A., SPF .....	53382
Communauté Agricole Reding-Reding ...	53411	Observe LuxCo S.à r.l. ....	53413
Distriges S.à r.l. ....	53423	Odyssee Investments Holding S.A. ....	53385
Dolomies et Chaux .....	53412	Ogone Holding .....	53413
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l. ....	53412	Orchis Développement S.A. ....	53379
Eastwick CHF SPV S.à r.l. ....	53406	Pacato S.A., SPF .....	53385
Ecu Gest Holding S.A. ....	53412	Pierre Invest S.A. ....	53382
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l. ....	53423	RisenSky Solar Energy S.à r.l. ....	53410
Elabur Holding S.A. ....	53415	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	53411
Emilou S.A. ....	53384	Unirec S.A. ....	53379
Eurofinancial Company S.A. ....	53411	Valindus S.A., SPF .....	53386
Europa Real Estate IV S.à r.l. ....	53413	Valwaste S.à r.l. ....	53389
Fininvee S.A. ....	53384	Vizalmopco Immo S.A. ....	53386
Gay Time Ltd. ....	53380	Westerville Group Inc. SPF S.A. ....	53384

**Muscari Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 160.195.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juin 2013 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013058406/10/18.

---

**Melampyre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 160.196.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juin 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013058412/10/18.

---

**Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 14.033.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013060479/755/18.

---

**Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *14 juin 2013* à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055881/696/15.

---

**Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *14 juin 2013* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055882/696/15.

---

**Unirec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *30 mai 2013* à 11:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013060483/795/15.

---

**Orchis Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 160.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juin 2013 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013058407/10/19.

---

**Almasa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 31 mai 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013060478/795/15.

---

**LCL Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.072.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated April 19, 2013 could not validly act on said item.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on June 14, 2013 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013060480/795/17.

---

**Gay Time Ltd., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juin 2013 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013058413/10/19.

---

**LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on May 31, 2013 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Modification of the Board of Director's composition
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013060481/795/16.

---

**Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055188/795/18.

---

**3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

Notice is hereby given to the shareholders of 3A Alternative Funds that the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of 3A Alternative Funds will be held at its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg at 2.00 pm (Luxembourg time) on 21 May 2013 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

### Agenda:

1. Presentation of the Report of the Investment Manager for the accounting year ended 31 December 2012.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended 31 December 2012.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2012.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended 31 December 2012.
5. Re-election of Messrs Eric Syz, Alfredo Piacentini, Jean Keller, Mark Lloyd-Price, Rolf Sachs and André Stern as Directors, to serve as such until the Annual General Meeting to approve the Financial Statements for the accounting year ending on 31 December 2013.
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers, Société coopérative as Auditor of the Company until the Annual General Meeting to approve the Financial Statements for the accounting year ending on 31 December 2013.
7. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2012.
8. Approval of Directors' fees of \$4,000 net for the period from 1 January to 31 December 2013 to each of Messrs Rolf Sachs and André Stern.
9. Ratification of Directors' fees of CHF 4,000 net per annum for the period from 1 January 2011 to 31 December 2012 and approval of Directors' fees of CHF 4,000 for the period from 1 January to 31 December 2013 to Mr Jean Keller.
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

### Notes:

1 If you cannot be personally present at the Annual General Meeting, please sign and date the enclosed form of proxy and return it to the Administrator, HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. To be valid, forms of proxy must be received by 16 May 2013. Completion and return of a form of proxy will not prevent a Shareholder from attending the meeting and voting in person.

2 Under Luxembourg law, there is no quorum requirement at the Annual General Meeting and to be validly passed, the resolutions require approval of a majority of the votes cast (whether in person or by proxy).

3 The Annual Report (which includes the Report of the Investment Manager, the Report of the Auditors and the financial statements) is available to shareholders at the registered office of the Company and are also available at [www.syzgroup.com](http://www.syzgroup.com).

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013055179/41/39.

### **Pierre Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 mai 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration agissant comme liquidateur vis-à-vis des tiers en application de l'article 143 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'état d'avancement de la liquidation de la société;
2. Présentation des comptes annuels de la société au 30 novembre 2012 et présentation des résultats de la liquidation;
3. Divers

Le Conseil d'Administration agissant comme liquidateur vis-à-vis des tiers en application de l'article 143 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013060482/506/17.

### **Nikkei Invest Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 44.354.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 12 avril 2013 à 15h00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 31 mai 2013 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013051720/755/17.

---

**Akido Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.424.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on May 21, 2013 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Modification of the Board of Director's composition
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013055180/795/16.

---

**Almafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055181/795/16.

---

**Axsol Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 144.969.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 21 mai 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes

4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055182/506/16.

---

**Emilou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 148.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *21 mai 2013* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055183/506/16.

---

**Finivee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *21 mai 2013* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055184/506/16.

---

**Westerville Group Inc. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 170.489.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 mai 2013* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055193/795/15.

---

**Kymar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 21, 2013* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Modification of the Board of Director's composition
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013055185/795/17.

---

**Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.523.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 21, 2013* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013055189/795/16.

---

**Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 22 *mai 2013* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055190/755/18.

---

**Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21.05.2013 à 11H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2012
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013055192/560/17.

**Valindus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 21 mai 2013 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2012.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013056872/1023/17.

**Mister Minit Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.362.394,68.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 19.334.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "MISTER MINIT LUXEMBOURG s.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 19.334, incorporated by deed of Maître Lucien Schuman, notary residing in Luxembourg, dated 2 April, 1982, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 159 of 14 July 1982.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph EL-VINGER, on 7 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1044 of 24 April 2012.

The meeting was chaired by Farah BEG, with professional address in Luxembourg who appointed as secretary Louise BENJAMIN, with professional address in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Louise BENJAMIN, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of one million three hundred and fifty thousand euros (EUR 1,350,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand three hundred ninety-four euros and sixty-eight cents (EUR 12,394.68) to one million three hundred sixty-two thousand three hundred ninety-four euros and sixty-eight cents (EUR 1,362,394.68), without issuing of new shares, by increase of the par value of each share, by contribution in cash.

2.- Subscription and payment by the sole shareholder, Minit International SA.

3.- Amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»).

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital, by an amount of one million three hundred and fifty thousand euros (EUR 1,350,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand three hundred ninety-four euros and sixty eight cents (EUR 12,394.68) to one million three hundred sixty-two thousand three hundred ninety-four euros and sixty-eight cents (EUR 1,362,394.68), without issuing of new shares, by increase of the par value of each share, by contribution in cash.

*Second resolution:*

The meeting decides to admit to the subscription of the capital increase, the sole shareholder, the company Minit International SA.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon Minit International SA., with registered office in 23 boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg, here represented by Louise BENJAMIN, solicitor, with professional address at 13 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 19 April 2013, prenamed,

declared to subscribe to the capital increase and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one million three hundred fifty thousand euros (EUR 1,350,000.-), as it was certified to the undersigned notary.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred and sixty two thousand three hundred and ninety four euros and sixty eight cents (EUR 1,362,394.68), the entire capital being fully paid up. The Company has five hundred (500) shares, each share having no fixed par value.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Power*

The appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MISTER MINIT LUXEMBOURG S.à r.l.", ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19.334, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 159 du 14 juillet 1982.

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et le dernière fois, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1044 du 24 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Farah BEG, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Louise BENJAMIN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Louise BENJAMIN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un million trois cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale, par apport en numéraire.

2.- Souscription et libération par l'associé unique, Minit International S.A.

3.- Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»).

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un million trois cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents EUR 1.362.394,68), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale, par apport en numéraire.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital l'associé unique, la société Minit International S.A.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique Minit International S.A., prénommé, représenté par Louise BENJAMIN, avocate, demeurant professionnellement au 13 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Londres, le 19 avril 2013;

a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 1.362.394,68), la totalité du capital étant entièrement libérées. La société a cinq cents (500) parts sociales, alors que chaque part sociale est sans valeur nominale fixe

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Pouvoirs*

La partie comparante donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Beg, Benjamin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2013. Relation: RED/2013/657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013058137/155.

(130071524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

### **Valwaste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.965.228,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.359.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March, before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Valwaste S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.359 and having a share capital of ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of July 10, 2012. The articles of association of the Company have been last amended on February 21, 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, pre-named, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting elects Arlette Siebenaller, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer; the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they respectively hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholders of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares the following:

I. That one million seven hundred thirty-six thousand (1,736,000) shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company of ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 549,228.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) to an amount of ten million nine hundred sixty-five thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 10,965,228.-), by way of the issuance of ninety-one thousand five hundred thirty-eight (91,538) new shares of the Company having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item two (2) above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item two (2) above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

6. Power and authorization to accomplish (i) any registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and (ii) to make all necessary publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, in general to execute all other formalities in relation to the resolutions adopted above.

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

*Second Resolution:*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 549,228.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) to an amount of ten million nine hundred sixty-five thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 10,965,228.-), by way of the issuance of ninety-one thousand five hundred thirty-eight (91,538) new shares of the Company having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third Resolution:*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Alterneo S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Republic of France, registered with the register of commerce and Companies of Paris under number 449.294.230, with registered office at 69 bis, rue Boissiere, 75116 Paris, France (Alterneo),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 13, 2013,

hereby declares that it subscribes to ninety-one thousand five hundred thirty-eight (91,538) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of two million three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-eight Euro (EUR 2,379,988.-) (the Claim) that it has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from Alterneo to the Company is to be allocated as follows:

(i) an aggregate amount of five hundred forty-nine thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 549,228.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of one million eight hundred thirty thousand seven hundred sixty Euro (EUR 1,830,760.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of Alterneo as of February 28, 2013 and (ii) a certificate issued on March 13, 2013 by Alterneo and acknowledged by the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as of February 28, 2013 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least two million three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-eight Euro (EUR 2,379,988.-) payable by the Company to Alterneo;
- Alterneo holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least two million three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-eight Euro (EUR 2,379,988.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by Alterneo to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by Alterneo immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by Alterneo to the Company and upon the contribution of the Claim by Alterneo to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the following wording:

« **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at ten million nine hundred sixty-five thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 10,965,228.-) represented by one million eight hundred twenty-seven thousand five hundred thirty-eight (1,827,538) shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up. »

*Fifth Resolution:*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

*Sixth Resolution:*

The Meeting resolves to grant power and authority to Maître Henri Hellinckx to accomplish (i) any registration with the RCS and (ii) to make all necessary publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, in general to execute all other formalities related to the resolutions adopted above.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil statuses and residences, said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de mars,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Valwaste S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.359 et ayant un capital social de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1735 du 10 juillet 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2013 suivant un acte de Maître Carlo

Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit Arlette Siebenaller, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur; le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée (les Associés) ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent respectivement sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des Associés et les membres du Bureau.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare ce qui suit:

I. Qu'un million sept cent trente-six mille (1.736.000) parts sociales ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante-neuf mille deux cent vingt-huit euros (EUR 549,228,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) à un montant de dix millions neuf cent soixante-cinq mille deux cent vingt-huit euros (EUR 10.965.228,-), par l'émission de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-huit (91.538) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscriptions à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point deux (2) ci-dessus par des apports en nature.

4. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point deux (2) ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

6. Pouvoir et autorisation pour l'accomplissement de (i) tout enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (ii) pour effectuer toute publication nécessaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et d'une façon générale effectuer toute autre formalité ayant trait aux résolutions adoptées ci-dessus.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première Résolution:*

L'entièreté du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant valablement convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième Résolution:*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante-neuf mille deux cent vingt-huit euros (EUR 549.228,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) à un montant de dix millions neuf cent soixante-cinq mille deux cent vingt-huit euros (EUR 10.965.228,-), par l'émission de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-huit (91.538) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Troisième Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Alterneo S.A., une société anonyme constituée selon les lois de la République Française, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 449.294.230, ayant son siège social au 69 bis, rue Boissière, 75116 Paris, France (Alterneo),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mars 2013,

déclare qu'elle souscrit à quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-huit (91.538) parts sociales de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.379.988,-) (la Créance) qu'elle détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance d'Alterneo à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant total de cinq cent quarante-neuf mille deux cent vingt-huit euros (EUR 549,228,-) est alloué au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant d'un million huit cent trente mille sept cent soixante euros (EUR 1.830.760,-) est alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires d'Alterneo au 28 février 2013 et (ii) un certificat émis au 13 mars 2013 par Alterneo et pris en considération par la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joints datés du 28 février 2013 (les Comptes Intérimaires) montrent une Créance d'un montant d'au moins deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.379.988,-) payable par la Société à Alterneo;

- Alterneo détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance; - la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.379.988,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement conséquent de nature à déprécier la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Alterneo à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités pour céder la propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Alterneo sans délai dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par Alterneo à la Société; et lors de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Ce certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

#### *Quatrième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à dix millions neuf cent soixante-cinq mille deux cent vingt-huit euros (EUR 10.965.228,-) représenté par un million huit cent vingt-sept mille cinq cent trente-huit (1.827.538) parts sociales d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

#### *Sixième Résolution:*

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à Maître Henri Hellinckx pour accomplir (i) tout enregistrement auprès du RCS et (ii) pour effectuer toute publication nécessaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et d'une façon générale effectuer toute autre formalité ayant trait aux résolutions adoptées ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille Euros (3.000.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/13123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048248/249.

(130058666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

### **Golden Golf Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.836.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of the company GOLDEN GOLF FINANCE N.V., a limited liability company with registered office at 15 Pietermaai, Curaçao and registered with the Commercial Register of the Curacao Chamber of Commerce & Industry under number 52293, to be renamed "GOLDEN GOLF FINANCE S.A." and which registered office is to be relocated at 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof (the "Company"). The Company has been incorporated in Curaçao pursuant to a notarial deed enacted on 16 November 1989, lastly amended on 13<sup>th</sup> February 2013.

The Extraordinary General Meeting was opened at two p.m. by Mrs. Mevlude-Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman of the Extraordinary General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Extraordinary General Meeting (the "Secretary") and Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, was appointed as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the Extraordinary General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list of the Extraordinary General Meeting (the "Attendance List"), which, after having been signed *in variatur* by the proxy holder representing 76.15% of the Company's shareholders and by the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes together with the proxy forms to be filed with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. Convening notices of the Extraordinary General Meeting have been sent (in accordance with the laws of Curaçao) to all the shareholders of the Company on 15<sup>th</sup> January 2013, 21<sup>st</sup> January 2013 and 25<sup>th</sup> January 2013, setting forth the items to be discussed during the Extraordinary General Meeting.

II. The share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 547,400 (five hundred forty seven thousand four hundred) shares without designation of nominal value. According to the Attendance List, four shareholders of the Company, representing 76.15 % of the share capital authorized to vote, were present or validly represented at the Extraordinary General Meeting.

III. The shareholders of the Company have passed resolutions on 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> February 2013, in accordance with the laws of Curaçao and the articles of association of the Company binding on the Company on the date of such resolutions, whereby they have resolved *inter alia* to change the registered office and central administration of the Company to Luxembourg with effect as from the date of the present deed and to restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

IV. The purpose of the present resolutions was to acknowledge and confirm the resolutions taken on 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> February 2013 in accordance with the laws of Curaçao.

V. It results from the excerpt issued by the Curacao Chamber of Commerce & Industry on 28<sup>th</sup> January 2013 that the Company is duly registered with such Chamber.

VI. It further results from the legal opinion issued by Alexander & Simon, civil law notaries, on 13<sup>th</sup> February 2013 that:

a. the Company was duly incorporated under the laws of Curaçao and has the necessary corporate power under the laws of Curaçao to be registered as a public limited liability company ("société anonyme") in Luxembourg in the manner provided under Luxembourg laws.

b. the conversion of a limited liability company according to the laws of Curaçao into a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, is not in conflict with and is allowed under the laws of Curaçao.

c. the conversion of a limited liability company according to the laws of Curaçao into a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg does not terminate the existence of the Company.

However, the Company will no longer be regarded as being incorporated under the laws of Curaçao after such conversion. It will be regarded as being continued in Luxembourg.

d. the Company has taken all necessary corporate actions in accordance with its articles of association currently in force in order to change its registered office and central administration from Curaçao, to Luxembourg by way of conversion from a limited liability company according to the laws of Curaçao into a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

e. the Company has complied with all legal requirements under Book 2 of the Civil Code of Curaçao in order to continue from a limited liability company according to the laws of Curaçao as a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, however with the exception of the deregistration of the Company from the Commercial Register of Curaçao that will be completed upon receipt of a copy of the deed from a Luxembourg notary acknowledging and recording, in accordance with the laws of Luxembourg, the continuation of the Company from a limited liability company governed by the laws of Curaçao as a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

f. the resolutions of the shareholders of the Company to continue the Company from a limited liability company according to the laws of Curaçao as a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg have been validly adopted.

g. in accordance with the certified copy of the shareholders register and the declaration issued by TMF Curacao N.V., the share capital of the Company consists of five hundred forty seven thousand four hundred (547,400) shares without designation of nominal value and the shareholders of the Company have paid an amount of twenty six million one hundred and nine thousand six hundred and forty Euro (EUR 26.109,640.-) on the shares..

h. the property of the Company will continue to be the property of the Company subsequent to its conversion and continuation.

i. the Company will continue to be liable for its obligations subsequent to the migration.

j. no existing cause of action, claim or liability to prosecution by or against the Company will be affected by the conversion and continuation.

k. a civil, criminal or administrative action or proceeding pending by or against the Company may be continued to be prosecuted by or against the Company subsequent to the conversion and continuation to Luxembourg, and a conviction against, or ruling, or order or judgement in favour of or against the Company may be enforced by or against the Company subsequent to the conversion and continuation.

VII. It also results from (i) the confirmation letter issued by Mr. Per Jonsson, professionally residing at Drève Richelle 161, 1410 Waterloo, Belgium, chief financial officer of the Celox Group, on 12<sup>th</sup> February 2013, that the Company has a share capital amounting to EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) and that no significant movements have been booked into the balance sheet of the Company since 31<sup>st</sup> January 2013, save the amount of the share capital of the Company and (ii) the auditor's report from KPMG Luxembourg, qualified independent auditor ('réviseur d'entreprises agréé') that the total net assets of the Company, as per their book value as at 31<sup>st</sup> January 2013, corresponds at least to the Company's share capital amounting to EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro).

VIII. The appearing persons, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders of the Company confirmed that the registered office and central administration of the Company have been changed from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company but with continuance of its legal personality as described in the above mentioned legal opinion, with tax and accounting effect as from 14<sup>th</sup> February 2013.

#### *Second resolution*

The shareholders of the Company confirmed that the nationality of the Company has subsequently changed and that the Luxembourg nationality has been adopted as from 14<sup>th</sup> February 2013.

The Company acknowledged that it shall be registered with the Luxembourg trade and companies register.

#### *Third resolution*

The shareholders of the Company confirmed that the Company shall operate under the form of a "société anonyme" with the articles of association (including the relevant corporate object) as stated below.

*Fourth resolution*

The shareholders of the Company confirmed that the financial statements of the Company as at 31<sup>st</sup> January 2013, being the closing accounts of the Company in Curaçao, have been approved.

*Fifth resolution*

The shareholders of the Company confirmed to adopt "Golden Golf Finance S.A." as new corporate name of the Company.

*Sixth resolution*

Following and in the framework of the change of the registered office and the central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, the shareholders of the Company confirmed adopting the following articles of association:

**"Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed a public limited liability company ("société anonyme") under the name of "Golden Golf Finance S.A." (the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. Share capital - Shares - Shareholding**

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by five hundred forty seven thousand for hundred (547,400) shares without designation of nominal value, which has been entirely paid in.

The authorized capital is fixed at sixty two thousand Euros (EUR 62,000.-) represented by one million ninety-four thousand eight hundred (1,094,800) shares without designation of nominal value.

The director(s) is/are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the director(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed, inter alia, through in specie payments, contributions in kind, incorporation of reserves and/or retained earnings, each time in accordance with the Law, with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The director(s) is/are specifically authorized to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital without reserving a pre-emption right to the existing shareholders.

The director(s) may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the Law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase.

The Company may, to the extent and under terms permitted by Law, redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** Shares may be issued in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of share in existence.

The shares are freely transferrable in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. General meeting.** The shareholding of the Company is composed by one or more shareholders. In case of plurality of shareholders, they will form a general meeting.

The shareholders' meeting shall be convened by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Notices for general meetings shall be given in accordance with the provisions of the Law.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The ordinary general meeting of the shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg-city as is specified in the convening notice, on the 27<sup>th</sup> of May at 02:00 p.m. and for the first time in 2013. If such day is a legal holiday, the ordinary general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented, and voting. The share capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the sole shareholder or by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of those present or represented, and voting. The shareholders may change the nationality of the Company by unanimous decision.

Any shareholder may participate to a meeting by electing in writing any other person as her/his/it proxy.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Sole shareholder.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole shareholder and the Company represented by her/him/it are recorded in minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9. Death - Suspension of civil rights - Bankruptcy - Insolvency.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or of one of the shareholders will not entail the termination of the Company.

**Art. 10. Creditors - Legal successors - Heirs.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the shareholders of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

### Title III. Administration

**Art. 11. Board of directors.** The Company shall be managed by a single director in case where the Company has a single shareholder, or a board of directors composed of at least three directors in case of plurality of shareholders, who need not be shareholders of the Company, in accordance with the provisions of the Law.

The directors are appointed and removed by a majority vote of the general meeting of shareholders, which determines their numbers, powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings of the board of directors.** The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by letter, telefax or email another director as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

In case the Company is managed by a single director, such single director can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

**Art. 13. Minutes of the meetings of the board of directors.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 14. Powers of the board of directors.** The board of directors (or the single director if applicable) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors (or the single director if applicable) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any director of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board of directors (or the single director) shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be director, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company is validly bound by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, the single signature of the chairman or the joint signature of any two directors or the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors of the Company.

The board of directors may sub delegate a part of its powers for specific aims to one or several ad hoc agents. The board of directors determinates the liabilities and remuneration (if any) of these agents, the duration of their mandate as well as every other condition of their mandates.

### Title IV. Supervision - Accounting year - Annual accounts - Interim dividends

**Art. 16. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors for a period of one year, and shall determine their number and remuneration.

The term of office of the statutory auditors shall end at the end of each ordinary general meeting of shareholders. They may be re-elected.

**Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of each year.

**Art. 18. Annual accounts - Interim dividends.** The annual accounts are drawn up by the directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

The sole director or the board of directors, as the case may be, is entitled to pay interim dividends in the conditions provided by the Law.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 19. Winding up - Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders deciding on such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 20. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

##### *Seventh resolution*

The shareholders of the Company confirmed fixing the registered office of the Company at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, with effect as from 14<sup>th</sup> February 2013.

##### *Eighth resolution*

The shareholders of the Company acknowledged the resignation, with effect as of the date hereof, of TMF Curacao N.V., with office address at 15 Pietermaai, Curacao and Mr. Frederik Stenmo, as members of the board of managing directors of the Company and of Mr. Jonas AF Jochnick, Mr. Jose Carlos Ferreira Pinto Coelho, Mr. Knut Jakob Meland and Mr. Nicolas Nils Eric Boissonnas as supervisory directors of the Company and confirmed the discharge granted to them in respect of the execution of their mandates from their appointment until their resignation.

The shareholders of the Company confirmed the appointment of Mr. Jonas AF Jochnick, companies director, born on 14 August 1937 in Stockholm and residing professionally at B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Belgium, Mr. Frederik Stenmo, companies director, born on 18 February 1971 in Lund, Sweden, and residing at B-1380 Lasne, 27, rue de l'Espiniat, Belgium, Mr. Jose Carlos Ferreira Pinto Coelho, companies director, born on 30 May 1947 in Lisbon and residing at Rua dos Coelhos, n°250, na Quinta da Marinha 2750-715 Cascais, Portugal, Mr. Nicolas Nils Eric Boissonnas, companies director, born on 20 October 1947 in Boulogne-Billancourt and residing at 51, rue de Varenne, 75007 Paris, France, and Mr. Laurent Boissonnas, companies director, born on 3 March 1972 in Paris and residing at 51, rue de Varenne, 75007 Paris, France, as new directors of the Company with effect as of the date hereof and for a period ending on the date of the ordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

##### *Ninth resolution*

The shareholders of the Company confirmed the appointment of KPMG Luxembourg, with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149.133, as qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company with effect as of the date hereof and for a period ending on the date of the ordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

##### *Tenth resolution*

The shareholders of the Company adopted the closing accounts of the Company as at 31<sup>st</sup> January 2013, after having examined:

- the confirmation letter issued by Mr. Per Jonsson, professionally residing at B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Belgium, chief financial officer of the Celox Group, on 12<sup>th</sup> February 2013, stating that (i) the Company has a share capital amounting to EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) and that (ii) no significant movements have been booked into the balance sheet of the Company since this date, save the amount of the share capital of the Company; and

- the auditor's report from KPMG Luxembourg, qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") drawn up in accordance with articles 26-1, 31-1 and 31-2 of the Law and which shall remain appended to this deed to be submitted with it to the registration formalities, concluding as follows:

##### *"Conclusion*

«Based on the work performed, subject to the matters described in the above paragraph, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in the context of the Migration of the Company into an S.A. does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as considerations

After having adopted the closing accounts of the Company as at 31<sup>st</sup> January 2013, the shareholders of the Company stated the following transitory disposition:

The first accounting year of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on 14<sup>th</sup> February 2013 and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2013.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de la société GOLDEN GOLF FINANCE N.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 15 Pietermaai, Curaçao et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de commerce et d'industrie de Curaçao sous le numéro 52293, qui sera renommée «GOLDEN GOLF FINANCE S.A.» et dont le siège social sera transféré au 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes (la «Société»). La Société a été constituée à Curaçao par acte notarié du 16 novembre 1989, modifié pour la dernière fois le 13 février 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été ouverte à 14 heures par Maître Mevlude-Aysun TOKBAG, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de président de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Président»).

Le Président nomma Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Secrétaire») et Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, fut nommée en qualité de scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composèrent le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi formé dressa la liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (la «Liste de Présence»), qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant 76.15% des actionnaires de la Société et par les membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, afin d'être enregistrée avec lui.

Le Président déclara et demanda au notaire d'acter que:

I. Les convocations à l'Assemblée Générale Extraordinaire ont été envoyées (conformément au droit de Curaçao) à tous les actionnaires de la Société les 15, 21 et 25 janvier 2013, lesquelles portaient indication des points à discuter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

II. Le capital social de la Société s'élève à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 547.400 (cinq cent quarante-sept mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale. Selon la Liste de Présence, quatre actionnaires de la Société, représentant 76.15% du capital social autorisé à voter, étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

III. Les actionnaires de la Société ont adopté des résolutions les 12 et 13 février 2013, conformément aux lois de Curaçao et aux statuts de la Société en vigueur à la date de ces résolutions, par lesquelles ils ont décidé inter alia de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Luxembourg avec effet à la date des présentes au Luxembourg et de refondre les statuts de la Statuts afin de les adapter à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

IV. L'objet des présentes résolutions est de prendre acte et de confirmer les résolutions prises en date du 12 et du 13 février 2013 en conformité avec les lois de Curaçao.

V. Il résulte de l'extrait émis par la Chambre de commerce et d'industrie de Curaçao en date du 28 janvier 2013, que la Société est dûment immatriculée auprès de ladite Chambre.

VI. En outre, il résulte d'un avis juridique émis par Alexander & Simon, Notaires, en date du 13 février 2013 que:

a. la Société a été dûment constituée selon le droit de Curaçao et a tout pouvoir selon les lois du Curaçao pour être immatriculée en tant que société anonyme au Luxembourg dans les conditions prévues par les lois luxembourgeoises.

b. la conversion d'une société à responsabilité limitée en vertu des lois de Curaçao en une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises n'est pas en contradiction avec et est permise par les lois de Curaçao.

c. la conversion d'une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Curaçao en une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises ne met pas fin à la Société.

Cependant, la Société cessera, après ladite conversion, d'être considérée comme une société constituée à Curaçao et sera considérée comme continuant à exister au Luxembourg.

d. la Société a effectué toutes les démarches juridiques nécessaires en conformité avec ses statuts actuellement en vigueur afin de transférer son siège social et son administration centrale de Curaçao au Luxembourg via la transformation d'une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Curaçao, en une société anonyme de droit luxembourgeois.

e. la Société a respecté toutes les formalités légales prévues par les lois de Curaçao, afin de passer d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Curaçao à une société anonyme de droit luxembourgeois, à l'exception de la radiation de la Société du registre de commerce de Curaçao qui sera effectuée à la réception de la copie de l'acte notarié passé à Luxembourg, prenant acte et enregistrant, en conformité avec les lois luxembourgeoises, le passage d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Curaçao en une société anonyme de droit luxembourgeois.

f. es résolutions prises par les actionnaires de la Société ayant décidé de la conversion de la Société existant sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu des lois de Curaçao en une société anonyme de droit luxembourgeois, ont été valablement adoptées.

g. Conformément à une copie conforme du registre d'actionnaires et à une déclaration de TMF Curaçao N.V., le capital social de la Société est représenté par cinq cent quarante-sept mille quatre cents (547.400) actions sans désignation de valeur nominale et les actionnaires de la société ont payé un montant de vingt-six millions cent neuf mille six cent quarante euros (26.109.640.-) en contrepartie de ces actions.

h. la propriété de la Société demeurera la propriété de la Société après sa conversion et continuité.

i. la Société restera responsable de ses obligations après le transfert.

j. aucune action, plainte ou action en responsabilité pour ou contre la Société ne sera affectée par le transfert.

k. tout procès civil, criminel ou administratif ou procès en cours initié par ou à l'encontre de la Société sera poursuivi après le transfert et toute condamnation, arrêt, ou ordonnance, ou jugement en faveur ou à l'encontre de la Société sera exécuté par ou à l'encontre de la Société après le transfert.

VII. Il résulte de plus (i) de la lettre de confirmation émise par M. Per Jonsson, résidant professionnellement à Drève Richelle 161, 1410 Waterloo, Belgique, directeur financier du Groupe Celox, émise le 12 février 2013 que la Société a un capital social de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) et que depuis le 31 janvier 2013, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, à l'exception du montant du capital social de la Société et (ii) du rapport du réviseur d'entreprises agréé rendu par KPMG Luxembourg S. à r.l., que la valeur total nette des actifs de la Société, calculée sur base de leur valeur comptable reflétée dans les comptes intermédiaires au 31 janvier 2013, correspond au moins au capital social de la Société de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros).

VIII. Les comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé que le siège social et l'administration centrale de la Société ont été transférés de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuité de la personnalité juridique tel qu'indiqué dans l'avis juridique susmentionné, avec effet comptable et fiscal à la date du 14 février 2013.

#### *Seconde résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé que la nationalité de la Société a été consécutivement modifiée et que la nationalité luxembourgeoise a été adoptée en date du 14 février 2013.

La Société a confirmé devoir s'inscrire au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé que la Société opérera sous la forme d'une société anonyme conformément aux statuts (y compris l'objet social) tels qu'ils figurent ci-dessous.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé que les états financiers de la Société au 31 janvier 2013, étant les comptes de clôture de la Société à Curaçao, ont été approuvés.

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé la dénomination "Golden Golf Finance S.A." comme étant la nouvelle dénomination sociale de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence et dans le cadre du présent transfert de siège social et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, les actionnaires de la Société ont adopté les statuts suivants:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination «Golden Golf Finance S.A.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires et en tout autre endroit de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Il pourra être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cent quarante sept mille quatre cent (547.400) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Le capital social autorisé est fixé à soixante deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par un million quatre-vingt quatorze mille huit cent (1.094.800) actions sans désignation de valeur nominale.

L'administrateur unique/les administrateurs est/sont autorisé(s) et a/ont le pouvoir pour une période de cinq ans suivant la date de publication des Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de procéder à une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Il peut être souscrit au montant de capital ainsi augmenté

Le montant du capital social ainsi augmenté peut être souscrit et émis aux conditions que l'administrateur unique ou les administrateurs détermineront, notamment s'agissant de la souscription et du paiement des actions, telle que la détermination de la date et du nombre d'actions à souscrire, du mode de souscription, à savoir inter alia par paiement in specie, apport en nature ou incorporation de réserves, chaque fois dans les conditions de la Loi, avec ou sans émission de prime, le point de savoir si le paiement des actions nouvellement souscrites est admissible en numéraire ou bien en nature.

L'administrateur unique/les administrateurs est/sont spécialement autorisé(s) à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant.

L'administrateur unique/les administrateurs peut/peuvent déléguer à tout autre administrateur ou agent de la Société ou à toute autre personne dûment habilitée, les devoirs d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements des actions représentant tout ou partie de ces montants augmentés du capital.

Après chaque augmentation de capital effectuée et dûment actée conformément à la Loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation.

La Société peut, dans les limites et selon les conditions posées par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Les actions peuvent être émises sous forme nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix en assemblée ordinaire comme extraordinaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Chaque action donne droit à une partie des actifs et profits de la Société proportionnelle au nombre d'actions existantes.

Les actions sont librement cessibles dans les conditions posées par la Loi.

**Art. 7. Assemblée générale des actionnaires.** L'actionariat de la Société est composé d'un ou plusieurs actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, ceux-ci forment une assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les convocations aux assemblées sont faites dans les conditions de la Loi.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg-ville spécifié dans la convocation le 27 mai à 14 heures et pour la première fois en 2013. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le jour suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et des votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents Statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'actionnaire unique ou par la majorité des actionnaires représentant au moins deux tiers (2/3) des présents ou représentés et des votants. Les actionnaires peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée en désignant par écrit un mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 8. Actionnaire unique.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique prises dans le cadre de l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou consignées par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société représentée par lui/elle sont consignés dans un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Décès - Suspension des droits civiques - Faillite - Déconfiture.** Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10. Créanciers - Ayant droits - Héritiers.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers des actionnaires de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer de scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 11. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un administrateur unique pour le cas où la Société a un actionnaire unique, ou par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs en cas de pluralité d'actionnaires, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires décidant à la majorité simple des actionnaires de la Société, laquelle détermine leurs nombre, pouvoirs, rémunérations et durée du mandat.

**Art. 12. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration doit être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être indiquée dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation préalable par l'accord écrit donné par lettre, télécopie ou email de chaque administrateur. Des convocations séparées ne sont pas requises pour les réunions individuelles tenues aux lieux et dates prescrites dans un agenda préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à une réunion du conseil d'administration en donnant pouvoir à un autre administrateur par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront également être effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées en réunions.

En présence d'un administrateur unique, ce dernier peut valablement prendre des résolutions en signant les procès-verbaux y relatifs.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore ayant présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion, seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration (ou le cas échéant, l'administrateur unique) a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration (ou le cas échéant, l'administrateur unique) peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à l'un quelconque des membres du conseil d'administration ou à toute autre personne ou comité (dont les membres n'ont pas à être administrateurs) délibérant aux conditions et investis des pouvoirs que le conseil d'administration (ou le cas échéant, l'administrateur unique) déterminera. Il pourra également donner tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Titre IV. Supervision - Exercice social - Comptes annuels - Acomptes sur dividende**

**Art. 16. Supervision.** Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires nomme le ou les commissaire(s) aux comptes pour une période d'un an et détermine leur nombre et rémunération.

Le terme du mandat du ou des commissaire(s) aux comptes prend fin lors de la tenue des assemblées générales ordinaires. Il(s) peut/peuvent être réélus.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels - Acomptes sur dividende.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration prépare les comptes annuels qui sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon le cas, est autorisé à procéder à des distributions d'acomptes sur dividende dans les conditions de la Loi.

#### Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 20. Divers.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Septième résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé fixer le siège social de la Société au 24, Avenue Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 14 février 2013.

##### *Huitième résolution*

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la démission, avec effet à la date du présent acte de TMF Curaçao N.V., ayant pour adresse au 15 Pietermaai, Curaçao et M. Frederick Stenmo, en qualité de membres du conseil d'administration de la Société et de M. Jonas AF Jochnick, M. Jose Carlos Ferreira Pinto Coelho, M. Knut Jakob Meland et M. Nicolas Nils Eric Boissonnas en qualité de membres du conseil de surveillance de la Société et ont confirmé la décharge qui leur a été donnée pour l'exécution de leur mandat à compter de la date de leur nomination jusqu'à celle de leur démission.

Les actionnaires de la Société ont confirmé la nomination de M. Jonas AF Jochnick, administrateur de sociétés, né le 14 août 1937 à Stockholm et résidant à Drève Richelle 161, B-1410 Waterloo, Belgique, M. Frederick Stenmo, administrateur de sociétés, né le 18 février 1971 à Lund, Suède et résidant à 27 rue de l'Espinat, B-1380 Lasne, Belgique, M. Jose Carlos Ferreira Pinto Coelho, administrateur de sociétés né le 30 mai 1947 à Lisbonne et résidant à 250 rua dos Coelhos, na Quinta da Marinhã 2750-715 Cascais, Portugal, M. Nicolas Nils Eric Boissonnas, administrateur de sociétés né le 20 octobre 1947 à Boulogne-Billancourt et résidant au 51, rue de Varenne, 75007 Paris, France et M. Laurent Boissonnas, administrateur de sociétés, né le 3 mars 1972 à Paris et résidant au 51, rue de Varenne, 75007 Paris, France, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société avec effet à la date du présent acte et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

##### *Neuvième résolution*

Les actionnaires de la Société ont confirmé la nomination de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet à la date du présent acte et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

##### *Dixième résolution*

Les actionnaires de la Société ont adopté les comptes de clôture de la Société au 31 janvier 2013, après avoir examiné:

- la lettre de confirmation émise par M. Per Jonsson, résidant professionnellement à Drève Richelle 161, B-1410 Waterloo, Belgique, directeur financier du Groupe Celox, le 12 février 2013, indiquant que (i) la Société a un capital social d'un montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) et qu' (ii) aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société depuis cette date, à l'exception du montant du capital social de la Société et

- le rapport du réviseur de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, rédigé conformément aux articles de 26-1 et 30-1 de la Loi et qui doit être annexé au présent acte, à soumettre avec lui aux formalités de l'enregistrement, ayant pour conclusion ce qui suit:

##### *«Conclusion*

Sur la base des procédures et vérifications exécutées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisserait croire que la valeur de l'apport réalisé dans la cadre de la Transformation de la Société en société anonyme, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la Société émises en contrepartie.»

Après avoir approuvé les comptes de clôture de la Société au 31 janvier 2013, les actionnaires de la Société ont constaté la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg commencera le 14 février 2013 et se terminera au 31 décembre 2013.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. DOSTERT, E. N'ZOUNGOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013035181/651.

(130043084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Eastwick CHF SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 172.312.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of March.

Before Maître Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Montreux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.036,

represented by Amandine Le Floch, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 February 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eastwick CHF SPV S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 172.312 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated on 24 November 2012, number 2859.

The Sole Shareholder, represented as state above, declares and requests the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows: Amendment of article 2 of the articles of association of Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** "The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

The Company may also acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally

for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

After the foregoing was approved by the proxy holder of the appearing party, the following resolution was passed:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association as follow:

**Art. 2. Corporate object.** "The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

The Company may also acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known by the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Montreux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.036,

représentée par Amandine Le Floch, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 février 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux formalités d'enregistrement ensemble avec le présent acte,

la comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Eastwick CHF SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.312 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 16 octobre 2012 par acte de Maître Paul Decker, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 24 novembre 2012, sous le numéro 2859.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels il y a lieu d'adopter des résolutions sont les suivants:

Modification de l'article 2 des statuts de la Société de sorte à le lire comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités, entreprises ou investissements, dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et les droits de copropriété (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer ou disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

La Société peut également acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et tous autres titres ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après approbation de ce qui précède par la mandataire de la partie comparante, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et, en conséquence, il modifie l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités, entreprises ou investissements, dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et les droits de copropriété (les «Sociétés Immobilières»)) et/ou (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer ou disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

La Société peut également acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et tous autres titres ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés à huit cents euros (800.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent acte et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.LE FLOCH, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2013. Relation: LAC/2013/10432. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036865/217.

(130045070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Makai Real Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.705.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2013*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Pierre ANDURAND, administrateur de catégorie A, en qualité de président permanent du conseil d'administration pour une période identique à celle de son mandat d'administrateur de la Société.

*Extrait des résolutions prises extraordinairement par l'actionnaire unique de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013*

1. L'actionnaire unique de la Société décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Pierre ANDURAND, demeurant à Walton Street, bâtiment Hastings House, GB – SW3 1SA Londres, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Alexandre ZIAD KARKOUR, demeurant au 245, Avenue Charles Malek, Achrafieh, bâtiment Netherlands Building, RL – Beyrouth, administrateur de catégorie B.

2. L'actionnaire unique décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre ANDURAND, demeurant à Walton Street, bâtiment Hastings House, GB – SW3 1SA Londres, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040651/26.

(130049882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Alesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.824.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013040895/11.

(130050252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.820.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés 28 février 2013*

En date du 28 février 2013, les Associés de RisenSky Solar Energy S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Sjors Van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- De nommer Monsieur David Dion, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013042432/17.

(130051687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

**S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 175.459,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

I. Par résolution prise en date du 25 janvier 2013, l'associé unique a nommé Lars Ek, avec adresse professionnelle au 57B, Birger Jarlsgatan, 113 96 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet au 29 janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

II. En date du 25 janvier 2013, l'associé White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé l'intégralité des 175 459 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Sirius International Insurance Corporation, avec siège social au 57B, Birger Jarlsgatan, 113 96 Stockholm, Suède, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales, Sirius International Insurance Corporation, précitée, est le seul associé de la Société avec 175 459 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042440/18.

(130051723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

**Communauté Agricole Reding-Reding, Société Civile.**

Siège social: Gilsdorf,

R.C.S. Luxembourg E 1.937.

**AUFLÖSUNG**

Die zwischen

Herrn Reding Michel, Landwirt, wohnhaft in L-9359 Selz, route de Longsdorf 2,

und

Frau Nancy Wulms, Landwirtin, Gattin von Herrn Jean-Paul Reding, wohnhaft L-9355 Bertendorf, route de Diekirch 49,

gegründete zivilrechtliche Gesellschaft Communauté agricole REDING & REDING wird gemäss Artikel 3 des Gründungsvertrages vorzeitig aufgelöst mit Wirkung auf den 01. April 2004.

Dieser Beschluss wird einheitlich zwischen beiden Gesellschaftern genommen.

Die Michquoten, welche auf die Gesellschaft laufen, werden Herrn Michel REDING zugeteilt. Dieser zahlt an Frau Wulms diesbezüglich einen zwischen Parteien zu vereinbarenden Preis.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren in Diekirch, den 04. März 2004

MICHEL REDING / NANCY WULMS.

Référence de publication: 2013042486/19.

(130051487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

**Eurofinancial Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.195.

*Extrait de la résolution pris lors du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 février 2013:*

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

- La société REVISORA S.A. (R.C.S. Luxembourg 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFINANCIAL COMPANY S.A.

Référence de publication: 2013042225/17.

(130051485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.503,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 mars 2013*

Les associés ont nommé Monsieur Richard Brinley SEALY, demeurant à Wensum House, Whitwell Road, GB-NR9 5PN Sparham Norwich (Royaume-Uni) comme gérant A de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 30 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042201/14.

(130051693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Dolomies et Chaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

---

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- nomination de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au mandat de réviseur d'entreprises indépendant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042199/16.

(130051314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Ecu Gest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.806.

---

Laut Beschluss der ordentlichen Generalversammlung der

ECU GEST HOLDING S.A. vom 01.07.2012 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Vladimir Evtushenkov, wohnhaft in 4 8 Tverskaya-Yamskaya Str., 125047 Moskau, wird mit Datum 01.07.2012 als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung 2016 berufen.

Luxembourg, den 28.03.2013.

ECU GEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013042213/13.

(130051208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Beaconinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.312.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEACONINVEST S.A.*  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Référence de publication: 2013042148/11.  
 (130051585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.210,40.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
 R.C.S. Luxembourg B 144.039.

—  
 Les comptes annuels au 31 Août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Observe LuxCo S.à r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013041344/11.  
 (130050664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Ogone Holding, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
 R.C.S. Luxembourg B 154.221.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013041345/10.  
 (130050984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Europa Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
 R.C.S. Luxembourg B 172.857.

—  
 In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of February.  
 Before us Maître Jean-Joseph Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

- "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", a limited incorporated under the laws of England, having its registered Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom,

here represented Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on February 19, 2013,

- "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom,

here represented Mr Eric BIREN, previously named,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on February 19, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3066, dated 20 December 2012.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 237,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) through the issue of two hundred and

thirty-seven thousand five hundred (237.500) shares, having a nominal value of having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The new shares are subscribed by the shareholders and paid up by paid up by a contribution in cash of a total amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 237,500.-).

*Subscription and Payment:*

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", prenamed; . . . . .	118,750
2) "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", prenamed; . . . . .	118,750

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.- ) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU**

- «EUROPA FUND IV (No. 1) L.P.», un «limited partnership» constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013,

«EUROPA FUND IV (No. 2) L.P.», un «limited partnership» constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 février 2013.

Les procurations signées ne varietur par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associées uniques de «Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3066 daté du 20 décembre 2012.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500.- ) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par les associés et payées par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500.-).

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les mille deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Number of shares subscribed
1) "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", prenamed; . . . . .	118,750
2) "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", prenamed; . . . . .	118,750

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2402. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037514/112.

(130046146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

#### **Elabur Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.397.

L'an deux mil douze, le vingt décembre.

Par-devant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ELABUR HOLDING S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 août 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1440 du 22 décembre 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.397.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente élit Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de neuf cent soixante-sept mille neuf cents euros (967.900,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions à un montant de un million dix-sept mille neuf cents euros (1.017.900,- EUR) par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible existant au profit et à la charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

2. Création et émission de neuf mille six cent soixante-dix-neuf (9.679) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération des neuf mille six cent soixante-dix-neuf (9.679) actions nouvelles.

4. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté par la mandataire, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexé aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent soixante-sept mille neuf cents euros (967.900,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions à un montant de un million dix-sept mille neuf cents euros (1.017.900,- EUR) par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible existant au profit et à la charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer et d'émettre neuf mille six cent soixante-dix-neuf (9.679) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des neuf mille six cent soixante-dix-neuf (9.679) actions nouvelles la société «I.B.S. & PARTNERS S.A.» ayant son siège social au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg B 35.973), représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention faite ci-avant.

*Quatrième résolution*

*Intervention - Souscription et libération*

Ensuite la société «I.B.S. & PARTNERS S.A.», prénommée, (le «Souscripteur») représentée par sa mandataire Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée, a déclaré souscrire aux neuf mille six cent soixante-dix-neuf (9.679) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature constituée par une conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de neuf cent soixante-sept mille neuf cents euros (967.900,- EUR)

Le Souscripteur agissant par le biais de sa mandataire déclare qu'il ne subsiste pas de restrictions au libre transfert des Actions à la Société et que des instructions ont été données en vue d'accomplir toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actions à la Société.

L'augmentation de capital, réalisée moyennant apport en nature et conformément à l'article 26-1 et 27 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises établi par la société à responsabilité limitée «Artemis Audit & Advisory» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 166.716), signé par Madame Someya QALAM, réviseur d'entreprises agréé, en date du 17 décembre 2012, qui conclut comme suit:

«Conclusions:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Copie du prédit rapport est restée annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale modifie les articles 5 et 6 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million dix-sept mille neuf cents euros (1.017.900,- EUR) représenté par dix mille cent soixante-dix-neuf cent (10.179) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.»

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ deux mille cent cinquante euros (2.150,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21/12/2012. Relation: LAC/2012/61951. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20/03/2013.

Référence de publication: 2013037518/102.

(130046223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Babylone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.920.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU

- Monsieur Arthur RICHARD de SOULTRAIT, né le 9 avril 1982 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-75007 Paris, 44, rue de Varenne,

ici représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Paris (France), le 18 février 2013; et

- La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de France COMPAGNIE FINANCIERE LLOYD, établie et ayant son siège social à F-95520 Osny, 9, Chaussée Jules César ZAC, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro B 380 435 115,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Osny (France), le 18 février 2013;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BABYLONE S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

De manière générale, la Société peut faire toute opération commerciale, industrielle, financière mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter l'accomplissement, y compris emprunter et l'octroi de prêt dans la mesure où cette activité ne soumet pas la Société à l'obligation d'être agréé par la Commission de Surveillance sur le Secteur Financier.

4.2 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

6.4 L'actionnaire qui souhaite céder ses actions (le «Cédant»), en tout ou en partie, à un tiers, doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires.

A ces fins, le Cédant notifiera aux autres actionnaires par lettre recommandée son intention de vendre. Cette lettre indiquera le nombre d'actions qu'il souhaite vendre, le prix auquel il souhaite les vendre, ainsi que les noms, adresse et profession du tiers acquéreur et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires disposeront d'un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non-exercice, en tout ou en partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

Les actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption disposent d'un délai d'un mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée pour faire connaître au Cédant leur intention d'accepter l'offre en indiquant le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir et le prix proposé.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et de deux administrateurs B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

1) Monsieur Arthur RICHARD de SOULTRAIT, préqualifié, deux cent quarante-huit actions . . . . .	248
2) La société COMPAGNIE FINANCIERE LLOYD, prédésignée, soixante-deux actions . . . . .	62
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% (vingt-cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

### Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Arthur RICHARD de SOULTRAIT, né le 9 avril 1982 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-75007 Paris, 44, rue de Varenne;

- Monsieur Eric RICHARD de SOULTRAIT, né le 25 juillet 1948 à Aurouer (France), demeurant à F-95590 Presles, 125, rue Pierre Brossolette;

- Monsieur Marcy RICHARD de SOULTRAIT, né le 28 janvier 1987 à Rouen (France), demeurant à F-95590 Presles, 125, rue Pierre Brossolette;

- Monsieur Helie de CORNOIS, né le 25 décembre 1978 à Suresnes (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert;

- Madame Laurence MOSTADE, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et

- Madame Chantal GASPAS, née le 9 juin 1966 à Montleban (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. Les actionnaires décident de répartir les mandats des administrateurs de la Société comme suit:

#### Administrateurs de catégorie A:

- Messieurs Arthur RICHARD de SOULTRAIT, Eric RICHARD de SOULTRAIT et Marcy RICHARD de SOULTRAIT, préqualifiés;

#### Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Helie de CORNOIS et Mesdames Laurence MOSTADE et Chantal GASPAS, préqualifiés.

Dès lors la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B

4. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230 est nommée commissaire de la Société;

5. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

6. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036765/305.

(130045207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Borealis Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 44.102.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 Mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BOREALIS PARTICIPATIONS S.A.*

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège de la Société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Pascal HENNUY de son poste de d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Tom DONOVAN de son poste de d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Davis KEOGH de son poste de d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Jawer Consulting S.A. de son poste de commissaire au compte de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administratrice de la Société, Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 05 Mars 2019.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> Mai 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 05 Mars 2019.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 Avril 1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 05 Mars 2019.

- La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 86995, a été nommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat jusqu'au 05 Mars 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREALIS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013036775/35.

(130045025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041090/10.

(130050649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Distriges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.831.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041083/9.

(130050284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENELUX-INVESTMENT HOLDING S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2013040949/10.

(130051187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 Mars 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de réélire:

1. Messieurs Pietro Codognato Perissinotto et Giuseppe Danda, respectivement Président et Vice-présidente du Conseil d'Administration pour le terme d'un an

2. Messieurs Fausto Perlato et Paolo Taverna en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. d'élire Monsieur Roberto Teso en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

4. Monsieur Georges Gudenburg, né le 25 novembre 1964 à Moutfort (Luxembourg), licencié en droit, demeurant au 44, rue de Contern -L-5339 Moutfort (Luxembourg) et Maître Nico Schaeffer, né le 15 mai 1937 à Echternach, licencié en droit, demeurant au 205, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an.

Leur mandat expirera avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

5. de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Reviseur d'Entreprise pour le terme d'un an

La délégation à la gestion journalière de la Banque est confiée à:

M. Massimoluca MATTIOLI, directeur générale et M. Gianfranco BARP, directeur et secrétaire du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui peuvent signer conjointement avec tout porteur de signature "A" ou "B"

Autres pouvoirs de signature: inchangés.

Conformément aux Statuts et aux résolutions du Conseil d'Administration, les actes et documents engageant la Banque doivent porter les signatures suivantes:

Soit

deux signatures de la catégorie A

Par signature de la catégorie A, on entend les signatures des membres du Conseil d'Administration, des Directeurs Généraux, des Directeurs Adjoint et du Sous-directeurs

Soit

Une signature de la catégorie A conjointement à une signature de la catégorie B

Par signature de la catégorie B, on entend la signature des Fondés de Pouvoir, désignés par le Conseil d'Administration

Tout document ou correspondance ordinaire qui ne comporte pas d'engagement pour la Banque, peut revêtir la signature individuelle du président du Conseil d'Administration, d'un directeur, du Vice Président, de l'Administrateur Délégué, d'un Directeur Générale, d'un Directeur Adjoint, d'un Sous-directeur ou la signature conjointe de deux porteurs de signature B conjointement à une signature de la catégorie C.

Référence de publication: 2013042145/38.

(130051247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---